Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du ….... relatif aux conséquences de la suppression du dispositif ARENH à compter du 1er janvier 2026 et à votre demande d'application d'un coefficient d'ajustement sur les charges d'énergie dans le cadre du contrat de concession qui nous lie.

Je prends acte du fait que cette réforme est susceptible d'avoir un impact sur les coûts d'approvisionnement en électricité et, par conséquent, sur l'équilibre économique du/des contrats de concession du/des services publics de l'eau potable et/ou de l'assainissement.

Toutefois, je vous rappelle que les éléments sur lesquels vous fondez votre demande, notamment la note de recommandation de l'INSEE du 13 avril 2026, présentent un caractère strictement indicatif et facultatif. Ils ne sauraient en aucun cas être assimilés à une modification réglementaire ou à une publication officielle s'imposant aux parties.

En conséquence, toute modification des modalités d'indexation et, plus généralement, toute évolution des stipulations contractuelles ne peut intervenir de manière unilatérale. Elle suppose nécessairement un accord entre les parties, formalisé par un avenant dûment négocié et signé dans les conditions prévues aux articles R.3135-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Dans ces conditions, **… (nom de la collectivité) s'oppose à toute application du coefficient d'ajustement sur les tarifs**.

Pour autant, afin d'examiner votre demande, je vous prie de bien vouloir nous transmettre, pour le(s) contrat(s) concerné(s), l'ensemble des **éléments justificatifs** permettant d'apprécier de manière objective et chiffrée l'impact réel de la suppression de l'ARENH sur son/leur équilibre économique, notamment :

- L'évolution effective des charges d'énergie supportées par votre entreprise dans le cadre du/des contrat(s) ;
- Les démarches engagées pour optimiser vos conditions tarifaires d'approvisionnement en énergie ;
- L'incidence sur le coût du service pour les usagers ;
- Les modalités et le calendrier d'application envisagés, au regard des dispositions contractuelles existantes.

À réception de ces éléments, et dans un esprit de dialogue constructif, … (nom de la collectivité) reste disposé(e) à examiner avec vous l'opportunité d'une éventuelle adaptation contractuelle strictement proportionnée à l'impact dûment démontré.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le/La Président(e)/Maire

Exemple de courrier